

CFDT :
Groupama
Loire Bretagne

LA CFDT VOUS INFORME

Absence rentrée scolaire

Le salarié doit justifier de 6 mois d'ancienneté au moment de l'événement.

Si le (ou les) enfant(s) à la charge du salarié a (ont) moins de 7 ans, le salarié bénéficie d'un jour, le jour de la rentrée scolaire.

Si le (ou les) enfant(s) à la charge du salarié a (ont) 7 ans ou plus et jusqu'à la rentrée en 6^{ème}, le salarié bénéficie d'un report d'heure jusqu'à 1h30, le jour de la rentrée scolaire.

Pour toute question, n'hésitez pas à contacter vos élus CFDT.

Vous pouvez aussi nous adresser un mail cfdtgroupamaloirebretagne@gmail.com

Vous pouvez aussi nous rejoindre sur Facebook ou LinkedIn en scannant ces QR codes



Augmentations individuelles

Lors de la réunion CSE du 29 juin, **les élus CFDT** ont demandé :

- Le montant total versé au titre des augmentations individuelles en 2023
- Le nombre et le montant des primes individuelles
- Le montant de la moyenne des augmentations individuelles attribuées, au titre de l'exercice 2023, aux salariés bénéficiaires appartenant à la même classe
- Le nombre de salariés bénéficiaires en distinguant cadres et non cadres
- La répartition hommes/femmes
- La répartition par site/siège et par service

En réponse la direction a donné les éléments suivants :

Montant correspondant aux augmentations individuelles attribuées : 1 264 879 €

- 650 bénéficiaires non-cadres dont 495 femmes et 155 hommes

- 319 bénéficiaires cadres dont 184 femmes et 135 hommes

Montant total versé au titre des primes ponctuelles : 253 240 €

- 185 bénéficiaires non-cadres dont 141 femmes et 44 hommes
- 130 bénéficiaires cadres dont 77 femmes et 53 hommes



Lors de cette réunion, **les élus CFDT** ont demandé combien de personnes sont concernées en 2023 par une révision automatique de leur situation à l'issue d'un délai de 5 ans et combien d'entre elles se sont vues attribuer une augmentation individuelle en 2023.

La direction a indiqué que 42 collaborateurs étaient concernés et que 38 d'entre eux se sont vus attribuer une augmentation individuelle en 2023.

Création de postes de télé gestionnaires référents Sinistres auto

Lors du dernier CSE, la direction a informé les élus de la création de postes de télé gestionnaires référents sinistres auto en classe 4.

En effet au vu du contexte économique compliqué sur le métier « sinistres auto » sur Nantes et pour trouver une solution durable, la DSS créé **7 postes de référents techniques auto classe 4, au service sinistres automobiles.**

La création de ces postes permettra :

- De limiter les départs des équipes sinistres AUTO dont le métier est de plus en plus automatisé en donnant une perspective d'évolution professionnelle au sein même du métier vers un poste référent technique auto classe 4,
- De sécuriser la gestion des dossiers complexes sur les dossiers, et renforcer la montée en compétence des nouveaux collaborateurs classe 3

Les élus CFDT se sont félicités de la création des ces postes. En effet, c'était une demande de longue date des télé gestionnaires sinistres automobiles.

Les élus CFDT ont demandé à la direction si ce modèle avec des télé gestionnaires référents en classe 4, comme cela a déjà été fait sur certains services, pourrait s'étendre à d'autres services de l'entreprise. En réponse, la direction a indiqué que cela se ferait au cas par cas.

Récupération de demi-journée ou journée du crédit d'heures supplémentaires dans le cadre de l'accord sur les applications des horaires à la DSS

Les élus CFDT ont demandé à la direction la possibilité de récupérer une demi-journée du crédit d'heures supplémentaires le lundi après-midi suite à un samedi matin travaillé pour éviter les écrêtages perdus en fin de mois.

En réponse, la direction a indiqué que la récupération du samedi matin travaillé le lundi après-midi, par la pose d'une récupération d'une demi-journée du crédit d'heures est possible après validation de l'encadrement.

Vos élus CFDT vous souhaitent un bel été et de bonnes vacances

